



Déclaration FORCE OUVRIÈRE au Comité Technique Ministériel du 3 septembre 2015

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,
Camarades,

L'ampleur des bouleversements arrêtés par le Premier ministre s'oppose tout autant à la notion de trêve estivale que contrastent les positions exprimées par la Ministre de l'écologie et par son administration.

En réponse à l'inquiétude que nous exprimions au CTM du 17 mars dernier de voir le Gouvernement engager les directions régionales dans un processus d'interministérialisation - à l'instar de ce qu'il est advenu de feues les directions départementales -, vous nous répondiez que nous agitions un inutile « chiffon rouge ».

Quatre mois plus tard, au travers d'un [courrier adressé au Premier ministre](#), après de nombreuses concertations - mais seulement au sein de l'administration, pas avec les représentants des personnels - Mme la Ministre de l'écologie relayait notre crainte au regard des velléités préfectorales à mutualiser les crédits de fonctionnement des directions régionales ministérielles. Alors que dans le même temps, ce même Premier ministre s'apprête à faire main basse au 1^{er} janvier 2017 sur les effectifs du MEDDE au sein des SIDSIC, résultantes d'un emblématique précédent chantier mutualisateur.

Nous tenons à en prendre acte ici, aujourd'hui.

Il en va de même d'un certain nombre d'autres sujets sur lesquels l'administration a tendance à botter en touche jusqu'à ce que, malheureusement, nos mises en garde se vérifient.

Nous serons donc très attentifs aux réponses qu'apportera le Premier ministre à cette interpellation et vérifierons, d'abord, que son administration œuvre bien dans le sens de son propos.

Tout comme de la duplicité des termes, nous prenons acte de la volonté de la Ministre lorsqu'elle appelle le Chef du gouvernement à « ne pas "médiatiser" le travail de réflexion, d'organisation conjoint entre DREAL et DDT »

en ce vieux sens du terme « médiatiser » qui voudrait que ce soit le préfet qui répartisse les moyens consacrés à la mise en œuvre des politiques de son ministère. C'est cette non médiatisation qui permettra la levée de ... [l'omerta](#) entretenue tout au long du processus ayant conduit aux [arbitrages du 31 juillet du Premier ministre](#). C'est en effet à cette condition que la concertation pourra - enfin ! - s'ouvrir avec les représentants des personnels confrontés maintenant au nouveau mécano administratif ainsi décidé. Là non plus, et pour reprendre votre expression, il ne s'agit pas d'un « chiffon rouge » mais d'une réalité désormais reconnue de restructurations annoncées « en cascade » qui ne concerneront pas seulement les directions régionales mais bel et bien tous les services et opérateurs de tout échelon, territorial et national... Car, comme nous le devinions malgré un discours informel se voulant rassurant, une fois de plus, un train (de restructurations) voulait en cacher bien d'autres !

La médiatisation - dans le sens moderne du terme - s'impose par contre lorsque l'administration voudrait mener ses déstructurations à l'insu des usagers, comme celle de Bison futé où [la FEETS-FO n'a pas manqué de lever l'omerta ministérielle](#). Or aujourd'hui, au moment où le devenir des CRICR apparaît déjà scellé du fait du légitime départ par anticipation des agents menacés d'en être jetés, nous n'examinons l'ouverture du droit à la prime de restructuration qu'au bénéfice de ceux qui n'ont encore à ce jour pas fuit le CNIR...

Le bénéficiaire de cette prime ira-t-il à celui ou celle qui restera pour éteindre la lumière ?

Devons-nous rappeler que si le devenir de ces services a bien été évoqué en CTM, comme l'administration s'en félicite, cela n'a été possible qu'au titre des questions diverses posées par la FEETS-FO. Et donc jamais pour avis ! Mais il est vrai qu'un service créé par convention interministérielle permet de laisser sa gouvernance aller à vau-l'eau, ce qui n'est sûrement pas étranger à la situation que nous connaissons aujourd'hui...

C'est aussi vrai pour ce qui concerne le RIFSEEP dans le cadre duquel la [mobilisation des Syndicats FO de l'Aviation civile](#) durant l'été vous a conduit à allonger - certes insuffisamment, mais allonger quand même - la liste des corps proposés à dérogation. Pour autant les dissonances observées entre la DGAC et la DRH ne font pas encore crier victoire car il reste maintenant à vérifier comment le ministère résistera aux velléités de la DGAFP d'arbitrer dans un autre sens...

Cette avancée a au moins le mérite de rappeler aux personnels - au delà même des seuls corps techniques du ministère - les limites du « dialogue » et les perspectives ouvertes par les mobilisations pour résister plus sûrement aux velléités des uns - ou à la résignation des autres - face à de telles tentatives de passage en force d'où qu'elles viennent.

Toujours dans le sens moderne de la médiatisation, nous avons appris par voie de presse le report de l'examen au Sénat du projet de loi biodiversité tout comme le rendu d'un rapport sur l'agence française pour la biodiversité en outre-mer.

La méthode confirme bien l'absence de considération pour le dialogue social dans cette création d'agence qui n'a au final qu'un objectif de marketing politique et de réponse à des lobbys.

Parallèlement les dossiers statutaires des agents concernés sont enlisés ou sont à minima. Déjà en commission sénatoriale, le rejet de l'amendement sur la protection sociale complémentaire des agents des agences de l'eau compromettrait fortement les possibilités de maintien de ce dispositif.

A présent, le report de la loi biodiversité semble entériner cette régression.

Nous vous interpellons aussi sur la centaine d'agents de l'Onema qui ont appris au plein cœur de l'été par note de service la suppression de l'indemnité de mobilité.

Ces agents sont victimes de la légèreté de l'administration qui a modifié les organisations sans modifier les textes relatifs aux primes. Nous revendiquons qu'une réponse soit apportée au plus vite pour que les agents ne soient pas de leur poche.

Mais nous ne terminerons pas notre préalable à

ce CTM de rentrée sans évoquer un autre sujet qui, même s'il ne relève pas de votre autorité, risque de réchauffer le climat social.

Je veux parler du PPCR (le projet d'accord relatif à « *l'avenir de la fonction publique : la modernisation des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations* »

Un intitulé qui apparaît fort ronflant lorsqu'on en décortique les conséquences :

- en termes « *d'avenir de la fonction publique* » : il est clair qu'il s'agit avant tout de flexibiliser la gestion des ressources humaines,
- en termes de « *modernisation des parcours professionnels* » : il est patent qu'il s'agit de fluidifier le redéploiement d'agents au gré de la fermeture de leurs postes,
- en termes de « *modernisation des carrières* » : il est évident qu'il s'agit d'allonger les grilles pour les faire coïncider avec l'allongement de la durée d'activité donnant droit à pension complète,
- en termes de « *modernisation des rémunérations* » : il s'agit de faire table rase de sept années de gel du point d'indice (avec une enveloppe financière qui n'a pas été annoncée mais qui pourrait - de l'aveu de la Ministre de la Fonction publique - ne pas dépasser ... 0,5% de la masse salariale ?).

Et si concernant les restructurations à venir nous avons bien compris qu'il s'agit de faire rimer réorganisation territoriale avec « plan social »...

...concernant le PPCR il s'agit assurément de faire rimer modernisation avec ... austérisation !

Au delà, nous avons eu l'occasion de le dire aux conseillers des Ministres, la COP 21 accapare la Ministre, les personnels suivent dans les médias ses déplacements, ses apparitions cathodiques. Le gouvernement en a fait son événement de cette fin d'année. Si l'appareil de communication semble tourner à plein régime, il ne masquera pas pour autant les réalités vécues et subies par les personnels.

Sachez que nous serons les premiers à saisir toute opportunité si comme aujourd'hui les agents de ce ministère sont traités comme une variable d'ajustement de l'aura de la Ministre.

Je vous remercie.